



SESSION DE FORMATION CONTINUE

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Pourquoi et comment l'envisager concrètement?

7 septembre 2023
matin
En distanciel

*100% des participants à
la session du 31 mai
recommandent ce
séminaire !*

*conditions particulières
pour les
membres de*



MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com

SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE : Pourquoi et comment l'envisager ?

SESSION DE FORMATION EN

DISTANCIEL Dates : 7 septembre 2023 matin

Objectifs pédagogiques

- Connaître les nouvelles réglementations et en particulier la loi ENR du 10 mars 2023
- Connaître la terminologie et les principaux dispositifs techniques
- Savoir évaluer le coût et la rentabilité
- Connaître les principales étapes, de la faisabilité jusqu'à la mise en service
- Connaître les possibilités de combiner solaire sur ombrières et bornes de recharge VE
- Savoir mettre sur pied, puis gérer, concrètement, un projet de mise en place de bornes de recharges en fonction du contexte spécifique de la copropriété

Publics concernés : foncières, commerces, entreprises utilisatrices, asset-managers, property-managers, syndicats et gérants d'immeubles

Prérequis : aucun

Durée : 3h30

Programme (9h00-12h30)

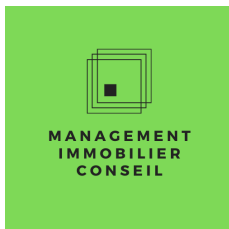
- Présentation de la formation, introduction, tour de table
- Rappels des réglementations Energie Climat, ENR, DEET
- La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, article 40 : les dispositions, les obligations, les sanctions
- Les différentes solutions de centrale solaire pour vos bâtiments : revente, autoconsommation, avec ou sans revente, autoconsommation avec tiers investisseur
- Comment dimensionner une centrale solaire
Pause 10mn
- Le coût d'une centrale solaire en toiture, en ombrière
- Les études de rentabilité d'une centrale solaire : études des flux financiers
- Etude de cas : projet concret en commerces et bureaux: les étapes depuis le choix des sites, jusqu'à la mise en service.
- La combinaison : photovoltaïque sur ombrière / bornes de recharge véhicules électriques
- Questions finales, quizz, évaluation
- Fin de la session

Intervenants : Michel Jouvent (MIC-IP2I), Mickaël TERROM (ACCEO), avec la participation de Lyes Cheurfa (WAAT)

MIC est certifié Qualiopi. La formation donne lieu à convention de formation, attestation de formation et certificat de compétence acquises.

Prix par stagiaire : 200 € HT , TVA 20%

Membres de l'IP2I : 160 € HT , TVA 20%



INSCRIPTION

A UNE SESSION DE FORMATION



INTITULÉ de la SESSION : Solaire Photovoltaïque : Pourquoi et comment l'envisager concrètement ?

Date : 7 septembre 2023 matin

Session en : distanciel

Personne qui prend, gère et règle l'inscription :

Prénom, nom : Fonction :

Société :

Adresse complète

N° et rue : Code postal : Ville :

Complément d'adresse :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable:

La société est membre de l'IP2I Oui - Non Si oui, numéro de membre IP2I :



Salariés que j'inscris à la session (merci de préciser si la personne souffre d'un handicap)

Dans l'ordre : Prénom / Nom / Fonction / adresse-mail/ statut (AM-cadre-cadre sup)

1.

2.

3.

Pour d'autres d'inscrits, compléter la liste sur une feuille annexe

Montant à payer	Nombre	PU HT	Montant
Nb inscrits pour session en distanciel		X 200 HT =	
Sous-total			HT
Si société membre de l'IP2I, réduction de 20%, soit		A déduire	
Total HT après réduction			
TVA 20%			
Total de l'inscription TTC			TTC

Règlement à joindre à l'inscription

Règlement ce jour par virement à Management Immobilier Conseil

FR76 3000 3027 5900 0200 2631 913 **Code BIC (Bank Identifier Code) : SOGEFRPP**

A Date Signature et cachet (indispensable) :

Attention !

Renvoyer le bulletin d'inscription par mail à contact1@management-immobilier-conseil.com

Joindre la feuille des Conditions générales des formations, avec toutes les mentions demandées + le cachet

Joindre également la preuve de règlement par virement

Attention ! L'inscription n'est prise en compte qu'à la réception du règlement

Pour une bonne efficacité pédagogique, le nombre d'inscrits est limité.

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419 Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS



Déclaration- Enregistrement

La société Management Immobilier Conseil est enregistrée sous le numéro **11755964375** auprès de Commissaire de la République de la Région-Ile-de-France et du Département de Paris

SIREN 841 117 419 - SIRET n° 841 117 419 00017 - TVA intra : FR89841117419 - APE 7022Z

Les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle continue de Management Immobilier Conseil ont été certifiées Qualiopi par la Lloyd's Register en date du 30 novembre 2021, certificat n°10408792

Une convention est signée entre Management Immobilier Conseil et votre entreprise valant reçu libérateur pour imputation au budget formation continue

Conditions d'inscription

Nous retourner le formulaire ci-après, le plus tôt possible, accompagné **impérativement** de votre règlement. Toute inscription non accompagnée du règlement ne peut être prise en compte.

Une semaine de jours avant la formation, nous vous adresserons la convocation et la convention de formation, en double exemplaire, dont un exemplaire est à nous retourner signé.

A l'issue de la formation, nous vous adresserons la facture et l'attestation de présence.

En cas d'empêchement d'un stagiaire de participer effectivement à la session à laquelle il est inscrit, un autre collaborateur pourra lui être substitué, sous réserve d'avoir prévenu par mail au moins 72h avant le début de la session de formation.

En cas de désistement d'un stagiaire sans substitution d'un autre collaborateur **moins de 5 jours ouvrables** avant le début de la session, il est retenu des frais représentant **50 %** du tarif de la formation.

Dans le cas où le nombre des participants inscrits à la formation serait insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la sessions de formation, et tous les inscrits seront prévenus au minimum **5 jours ouvrables** avant le début de la session. Dans ce cas, le montant des frais d'inscription sera remboursé dans son intégralité.

Ca des formations en distanciel

Pour les formations en distanciel par Teams, les stagiaires doivent se positionner dans un lieu calme et confortable et avoir vérifié les connexions son et vidéo préalablement à la formation. Ils doivent se connecter une dizaine de minutes avant l'heure de début de la formation.

Cas de rupture d'un stagiaire pendant la formation : voir Règlement intérieur des formations

A :

Date :Prénom, Nom.....

Signature (indispensable)

Cachet de la société indispensable)

MANAGEMENT IMMOBILIER CONSEIL SAS

10 Rue Olier 75015 Paris Tél. : 0622711472 Numéro RCS : 841 117 419

Courriel : contact1@management-immobilier-conseil.com

Site www.management-immobilier-conseil.com